



**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ
CONCLU À LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

PARAGUAY : RETRAIT DE L'ACCORD DE 2007

Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l'Accord international de 2007 sur le Café, a l'honneur d'informer ses Membres et autres parties intéressées que le Paraguay a notifié au Secrétariat son intention de se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café le 28 août 2019. Conformément à l'Article 45 de l'Accord de 2007, le retrait du Paraguay a pris effet 90 jours après réception de la notification, à savoir le 26 novembre 2019.

Attention : Les services des traités des ministères des affaires étrangères